

PROMOUVOIR L'AGROÉCOLOGIE PAR LA CERTIFICATION BIO AU BURKINA FASO

Grain de sel n° 63-66 — juillet 2013 – juin 2014 (pp.22-23)

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds63_complet.pdf

Le Conseil national de l'agriculture biologique (CNABio) a élaboré une norme burkinabè en agriculture biologique visant à proposer des produits certifiés bio à un prix abordable aux consommateurs nationaux. Cette certification devrait permettre de valoriser et de mieux commercialiser les produits issus de l'agriculture biologique.

Christian Legay est agronome. Il travaille au Burkina Faso depuis plus de 30 ans dont 14 ans pour l'ONG Autre Terre qui contribue au développement de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil national de l'agriculture biologique (CNABio) est une association burkinabè créée en mars 2011 et rassemblant plus d'une quarantaine de membres actifs dans l'agriculture biologique au Burkina Faso. Les membres du CNABio sont des ONG locales, des associations, des organisations paysannes et des personnes physiques qui s'investissent dans l'agriculture biologique.

Grain de sel (GDS) : Quel est l'objectif du CNABio ?

Christian Legay (CL) : Le CNABio vise à promouvoir l'agriculture biologique et les pratiques agroécologiques associées afin de réduire l'utilisation de produits chimiques toxiques et dangereux pour la santé. Son rôle est d'être un cadre d'échanges et de concertation entre tous les acteurs concernés (producteurs, transformateurs, consommateurs, etc.). En travaillant à l'élaboration d'un cahier des charges national définissant des normes en agriculture biologique, adapté aux contraintes et pratiques de production locale, il vise à proposer une gamme variée de produits certifiés bio à un prix abordable pour le consommateur burkinabè. Les produits actuels certifiés (mangue, sésame, karité...) par des organismes certificateurs sont quasi exclusivement exportés vers l'Europe. Onéreux, ce type de certification est par ailleurs difficilement accessible aux petits producteurs.

GDS : Comment réussir à proposer des produits certifiés abordables pour le consommateur et le producteur ?

CL : L'élaboration de cette norme burkinabè bio repose sur un système participatif de garantie (SPG) : il s'agit d'une certification conduite par les producteurs, les ONG d'appui, les transformateurs et les consommateurs, et non par un organisme tiers. Nous n'avons pas encore de chiffre précis mais le coût de cette certification pour le producteur devrait être divisé par 3 par rapport aux systèmes de certification tierce. Ce système devrait aussi permettre aux consommateurs d'accéder à des produits bios entre 50 % et 90 % moins chers que les produits bios certifiés par un tiers.

GDS : Quels sont les inconvénients d'un tel système ?

CL : Le SPG est basé sur la confiance : producteurs et consommateurs se font mutuellement confiance avec le principe de transparence et d'horizontalité. Sur ces deux points, il n'est pas évident qu'un producteur puisse maîtriser véritablement ce système au début, sans un encadrement de structures d'appui ou d'accompagnement.

GDS : Dans quelle mesure cette certification peut-elle encourager la diffusion de pratiques agroécologiques au Burkina Faso ?

CL : Le certificat délivré est une preuve d'assurance qualité attestant que le producteur respecte certaines exigences, comme la non utilisation d'engrais et de pesticides chimiques avec une traçabilité du produit du producteur jusque chez le consommateur. Ce certificat permettra de valoriser et de mieux commercialiser les produits issus de l'agriculture biologique, encourageant par ailleurs d'autres producteurs à adopter ces pratiques et plus largement des pratiques agroécologiques.

Définitions

L'agriculture biologique est un des modèles de production refusant, pour les cultures, l'usage des engrais chimiques de synthèse, des pesticides de synthèse et des OGM et, en élevage, les farines animales, les acides aminés de synthèse et le gavage. Il s'agit d'une agriculture réglementée : les agriculteurs biologiques doivent respecter des cahiers des charges et des normes afin de pouvoir bénéficier de la dénomination « biologique ». Dans ses pratiques, **l'agroécologie** s'apparente à l'agriculture biologique, même si pour la plupart des experts, l'agroécologie n'est pas aussi « stricte » en ce qui concerne l'utilisation d'intrants chimiques. Au-delà de leurs différences, les deux concepts se caractérisent par le refus de l'agriculture conventionnelle et le mouvement vers une agriculture qui tend à utiliser intensivement les capacités spécifiques des écosystèmes selon les lois scientifiques de l'écologie.

GDS : Existe-t-il un marché national suffisamment important pour les produits bio au Burkina Faso ?

CL : Le marché national est porteur avec la forte croissance des villes : Ouagadougou compte près de 3 millions d'habitants qui dynamisent fortement la production de légumes dans un rayon de 50 à 100 km. Or ces consommateurs font de plus en plus attention à la qualité et la provenance de ces légumes, avec une prise de conscience croissante des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques sur leur santé. Certains consommateurs sont prêts à payer un peu plus cher un produit de qualité (conservation plus longue, goût meilleur, valeur nutritive souvent plus élevée). La demande existe mais l'offre n'est pas encore assez étoffée. Le défi à relever pour le CNABio c'est de mieux organiser les producteurs bio afin d'achalander les points de vente toute l'année, avec une gamme variée de produits de qualité.

GDS : Quel est le profil du consommateur de ces produits certifiés ?

CL : Aujourd'hui, ce sont plutôt des Burkinabè de classe moyenne et des expatriés, sans oublier les producteurs bio eux-mêmes. Un grand travail de sensibilisation reste à faire pour mieux faire connaître les avantages liés aux produits bios sur la santé.

GDS : Quelles sont les conditions à respecter pour bénéficier de cette certification ?

CL : Il faut être d'abord être membre du CNABio et aussi d'une organisation reconnue officiellement. Il faut aussi s'engager à respecter la démarche de contrôle/certification, à respecter la démarche de sanctions établies (du simple avertissement à l'exclusion) en cas d'écarts constatés, à éviter la production parallèle (les mélanges). Il faut également payer une contribution, dont le montant sera inférieur à 50 € par petit producteur organisé au sein d'une organisation adhérente, au titre des frais de participation à la certification et à l'entretien de la marque.

GDS : Combien de producteurs sont certifiés ?

CL : Le SPG n'a pas encore démarré car le CNABio doit mettre en place les différents organes pour opérationnaliser le processus de certification, assurer des formations sur la certification et la norme burkinabè en agriculture biologique et avoir une norme et un logo protégé pour permettre aux produits d'être facilement identifiables. Compte tenu des enjeux de santé, le CNABio veut mettre l'accent sur les cultures maraichères où se posent le plus de problèmes avec l'utilisation de pesticides dangereux et inappropriés.



Un panier de gombo bio de l'association AMPO au Burkina Faso (© AMPO)

GDS : Quelles difficultés prévoyez-vous du point des producteurs dans l'obtention de la certification ?

CL : Respecter l'ensemble du cahier des charges pourra s'avérer difficile. La traçabilité du produit en particulier peut être complexe alors que beaucoup de producteurs sont analphabètes. D'où l'importance de travailler avec des producteurs regroupés au sein de groupements, coopératives ou associations. Au besoin, il faudra prévoir des mesures d'accompagnement comme l'alphabétisation. Il est essentiel par ailleurs que la norme du CNABio soit pédagogique et non rébarbative : il ne sert à rien de fixer des exigences trop élevées, si personne ne peut les respecter. Pour l'élevage par exemple, si nous décidons demain d'établir une norme pour les produits de ce secteur, il faudra sans doute accepter dans un premier temps un certain pourcentage d'aliments non biologiques pour nourrir les animaux afin de permettre à la filière des aliments du bétail de se développer en bio au Burkina Faso. Ensuite, si les producteurs sont bien formés et suivis, ce pourcentage pourra être réduit. Il existe par ailleurs un risque pour les producteurs en phase de reconversion de ne pas pouvoir être certifiés si, par exemple, leurs sols sont trop contaminés par les produits chimiques utilisés.

GDS : N'existe-t-il pas aussi un risque de baisse des rendements ?

CL : Le risque existe pour les sols déjà fortement contaminés car la vie microbologique du sol met du temps à reprendre. C'est surtout le cas des maraîchers chimiques périurbains.

GDS : Existe-t-il un cadre ou un projet de certification biologique à l'échelle de la région Afrique de l'Ouest ?

CL : Plusieurs pays ouest africains ont déjà leur norme comme le Bénin ou le Sénégal. D'autres comme le Mali sont en train de le faire. Lorsque suffisamment de pays auront leurs normes et une certaine pratique de la certification bio, il sera possible de passer à l'échelle sous régionale. L'Afrique de l'Est a déjà une norme unifiée et commune. En Afrique de l'Ouest, nous pensons qu'une norme commune sera établie à moyen terme entre les différents États de l'Uemoa ce qui favoriserait la circulation des produits biologiques d'un pays à l'autre et boosterait le secteur.